



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2025-STAT-CIR-008

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6-1,

VU, le code de la route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R. 411-5, R. 411-8, R. 411-25 à R. 411-28 et R. 417-1 à R. 418-9,

VU, le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-1 et R. 131-2 ;

CONSIDERANT, le début de la Première Tranche des Travaux (T1), de la Place de la Halle de PRADELLES, correspondant aux travaux d'enfouissements qui débiteront, le lundi 5 Mai 2025 jusqu'au vendredi 27 juin 2025.

ARRETE N°2025-STAT-CIR-008

ARTICLE 1 :

Le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont interdits au niveau du Centre de la Place de la Halle, à compter du Lundi 5 Mai 2025 à 8 H 00 au Vendredi 27 Juin 2025 à 18 H 00.

ARTICLE 2

La circulation piétonne sera maintenue et sécurisée afin de permettre l'accès aux commerces.

ARTICLE 3 :

Seule, la circulation restera autorisée au niveau de la RN 88 jusqu'à la rue du Portalet-43420 PRADELLES.

ARTICLE 4 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et à la charge de l'Entreprise FAURIE, chargée des travaux d'enfouissements de la Place de la Halle.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie,
- L'entreprise FAURIE,
- Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

Fait à PRADELLES, le 24.04.2025

Le Maire,
Alain ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250424-2025STATCIR008-AR
Reçu le 28/04/2025

